



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction Régionale
des Entreprises
de la Concurrence
de la Consommation
du Travail et de l'Emploi

Pôle Entreprises,
Emploi, et Economie

Service du Fonds
social européen

NOTE

à l'attention de
Mesdames et messieurs les responsables des
organismes intermédiaires (OI) gestionnaires
de subventions globales du programme
opérationnel FSE 2007-2013 «Compétitivité
régionale et emploi » en Ile-de-France

Affaire suivie par : Lucrece ROUSSAS
Courriel : Lucrece.roussas@direccte.gouv.fr
Téléphone : 01.44.84.
Télécopie : 01.44.84.25.92

Réf : DR/ 152
PJ :

Date : 16 FEV. 2011

Objet : Saisie de la programmation 2010, 2011 dans l'applicatif PRESAGE et évaluation du PO FSE « Compétitivité régionale et emploi » 2007-2013

En 2010, la participation active des organismes intermédiaires (OI) a permis le rattrapage de la saisie dans l'application PRESAGE et des indicateurs DID2. Ainsi, des chiffres fiables ont pu être présentés aux membres du comité régional unique de suivi (CRUS) du 21 décembre 2010. L'effort significatif accompli doit être poursuivi en 2011.

1 -Rappel de l'obligation de renseigner l'application PRESAGE

Tel que le stipule l'art 5 de votre convention de subvention globale, l'autorité de gestion déléguée confie à l'organisme intermédiaire le recueil et le renseignement exhaustif et continu dans PRESAGE, outil informatisé de suivi du programme opérationnel, des informations techniques, administratives et financières, nécessaires au pilotage, à la gestion et au contrôle des opérations et de la subvention globale.

Cette mission est primordiale. Vous aviez déjà été alertés à ce sujet par une note DRTEFP du 3 février 2010. L'absence de saisie dans l'applicatif est de nature à diminuer la maquette financière attribuée à la région Ile-de-France pour le PO FSE 2007-2013.

En effet, dans le cadre du dialogue de gestion et du système de programmation dynamique, la DGEFP mesure les performances relatives de chacune des régions au travers des données recueillies et renseignées dans PRESAGE.

Un constat des enregistrements dans PRESAGE au 1^{er} décembre 2010 fait apparaître que certains organismes intermédiaires n'auraient pas encore achevé leur saisie pour les opérations programmées en 2010. Ces organismes doivent impérativement achever la saisie de l'année 2010 au plus tard le 28 février 2011.

Pour l'année 2011, la saisie des opérations devra être achevée pour le 30 novembre 2011.

Une fois ces saisies achevées, pour l'année 2010 (organismes intermédiaires) et pour l'année 2011, je vous prie de bien vouloir en informer le service du FSE, par courriel à guillaume.fournie@direccte.gouv.fr; marine.martins@direccte.gouv.fr; lucrece.roussas@direccte.gouv.fr; patrick.bernaux@direccte.gouv.fr.

Plus généralement, il n'est plus envisageable désormais de procéder sans cesse à des rattrapages de saisies de ce type. C'est pourquoi, comme cela avait été évoqué, notamment par la note DRTEFP du 3 février 2010, et lors de la réunion collective d'information du 1^{er} juin 2010, je vous demande de bien vouloir procéder aux saisies, dans PRESAGE, au fil de l'eau. **Ainsi, s'agissant de l'étape de la programmation, toutes vos saisies doivent être achevées au plus tard 48h après chaque comité de sélection.**

2 - La saisie des indicateurs D1D2

Il s'agit de maintenir l'effort déjà entrepris quant au recueil des données prévisionnelles et réalisées relatives aux indicateurs de suivi des réalisations physiques et financières et aux indicateurs de résultat via l'interface WEB de saisies des données D1-D2 (<https://www.saisiefse-d1d2.fr>).

Ce sujet a été évoqué lors des deux réunions annuelles en 2009 (31 mars 2009, 17 et 18 novembre 2009) et 2010 (24 juin et 10 novembre 2010), animées par le cabinet EDATER mandaté par la DGEFP, au cours desquelles des réponses ont été apportées à vos questions.

La méthode actuellement en vigueur est d'effectuer la saisie des indicateurs, de manière complète et cohérente, lors de chaque contrôle de service fait (CSF). Les rapports de CSF ne doivent être transmis au service du FSE de la DIRECCTE, en vue de l'envoi à la DRFiP pour les opérations de certification, que lorsque la saisie dans PRESAGE est achevée, y compris en ce qui concerne les indicateurs.

Je vous rappelle enfin que la Commission européenne peut suspendre ses versements à l'autorité de gestion déléguée en cas d'insuffisance du renseignement des données relatives aux indicateurs. Pour vous accompagner, plusieurs outils sont disponibles sur le site www.fse.gouv.fr, à la rubrique « évaluer ».

3 - Cohérence de la saisie dans PRESAGE et des contrôles de service fait

Comme cela vous a déjà été demandé par la DRFiP lors de la réunion du 1^{er} juin 2010, la transmission de ces CSF doit intervenir au fil de l'eau afin d'optimiser les opérations de certification effectuées par la DRFiP préalablement aux appels de fonds, qui, comme vous le savez, conditionnent ensuite, d'une part, le remboursement de l'autorité de gestion déléguée et des organismes intermédiaires, d'autre part, l'atteinte de notre objectif de déclaration de dépenses. Sur ce dernier point, il importe de souligner que la DGEFP a d'ores et déjà indiqué que l'objectif de déclaration de dépense au 31 décembre 2011 sera très supérieur à l'objectif de la fin 2010.

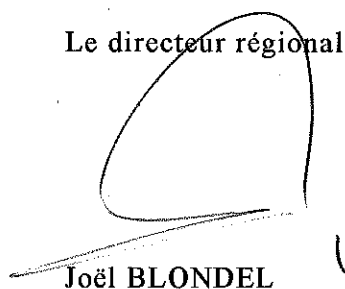
Une attention particulière doit être portée également sur la qualité des enregistrements dans PRESAGE, en raison des anomalies constatées en 2010. En effet, toutes les opérations saisies doivent être rattachées à une subvention globale, permettant d'identifier l'organisme intermédiaire gestionnaire.

La plateforme ARAMIS (courriel : support@aramis-fr.eu, tél : 01.73.54.98.01, interface utilisateur : <http://support.aramis-fr.eu>), Emilie REUGE, animatrice régionale PRESAGE, pour toutes questions techniques (tel : 01.44.42.62.78), s'agissant de l'interface D1 / D2, ainsi que le service du FSE de la DIRECCTE sont à votre disposition en cas de difficultés.

4 - La saisie dans PRESAGE des opérations des PLIE pour l'année 2011

Pour l'instant, aucune saisie des opérations pour l'année 2011 ne peut être effectuée dans PRESAGE car les demandes de subventions globales pour 2011 n'ont pas été déposées auprès des unités territoriales. La saisie débutera après la séance du 27 mai 2011 du comité régional unique de programmation (CRUP) au cours de laquelle doivent être présentées pour avis en vue de leur programmation toutes les subventions globales 2011-2013 des PLIE d'Île-de-France.

Le directeur régional



Joël BLONDEL